

Égalité Pro : Pourquoi FO signe... Quand-même !

Le 06 décembre 2021

Dans certains domaines, nous avons pris le TGV (par exemple l'informatique... humm... OK... ce n'est pas un bon exemple, mais bref...).

Mais pour d'autres domaines, nous avançons avec une Micheline.

Avec 45 ans de retard, l'Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est arrivée à la Matmut... Enfin !

Certes, l'accord n'est pas parfait, mais il a au moins l'avantage d'instaurer le principe :



« à travail égal, salaire égal ».

C'EST PARCE
QUE JE SUIS UNE
FEMME QUE JE
SUIS MOINS PAYÉE
QU'UN HOMME?

PAS DU TOUT.
C'EST PARCE
QUE VOUS
N'ÊTES PAS
UN HOMME.



Voyons d'abord les points négatifs :

Les salaires des femmes sont intégrés dans le calcul de la médiane des rémunérations.

Cette médiane correspond à la moyenne des rémunérations que l'ensemble des femmes doit atteindre... **Il est donc illogique d'y intégrer l'écart que l'on cherche à combler ! Cette médiane ne devrait évidemment inclure que les salaires des hommes...**

Seul FO a soulevé ce lièvre, et l'a fait remarquer à la Direction, qui parle de « sophistication » possible pour plus tard.

Mais pourquoi ne pas « sophisticationner » l'accord dès cette année ?

Néanmoins, même avec cet accord,
les femmes continueront d'être payées moins que les hommes.

Le diable se cachant dans les détails, penchons-nous sur les différents points de l'accord...



Un seuil de 10% d'écart dans la rémunération entraîne une étude de réévaluation de cette dernière. FO est intervenu concernant ce point de seuil de 10%. FO trouve ce seuil bien trop élevé. De plus, FO a également émis des réserves sur le mode de calculs de la Direction, car nous craignons que ce soient uniquement les hors classes, et ou les classes 6 et 7 qui bénéficient principalement de cet accord.

FO veillera que l'ensemble des classes bénéficient du rattrapage salarial.

Voyons ensuite les points positifs :

Il y aura plus de femmes cadres et petit à petit, le plafond de verre se brisera.

FO Matmut y veillera.

Instauration d'un budget « équité » afin de combler les écarts de rémunérations injustifiés.

Pour cela, la rémunération de l'ensemble des salariés du Groupe sera analysée.

À noter que l'enveloppe allouée à l'égalité professionnelle est distincte de l'enveloppe qui sera allouée pour rattraper les salaires de nos collègues «Ociane».

Dans la proposition de la Direction, c'était à la salariée de demander les formations nécessaires pour mettre en pratique l'évolution...

FO a obtenu la suppression de cette disposition. Car c'est bien à l'employeur de proposer des formations aux salariés.

Il ne faut pas inverser les obligations de chacun !



La Direction souhaitait aussi utiliser le CPF pour financer les formations effectuées pour le compte de l'entreprise. Autrement dit, la Direction souhaitait pouvoir se servir dans VOTRE compte PERSONNEL de formation (qui ne regarde que vous, vous appartient à vous et à vous seul, et dont l'utilisation ne peut se faire qu'à votre initiative PERSONNELLE), pour payer des formations qu'elle a l'obligation, en tant qu'employeur, d'assumer pour maintenir vos compétences dans l'entreprise.

Oui, vous avez bien lu :

la Direction voulait VOUS faire payer les formations de l'entreprise !!!

Aussi incroyable que cela puisse paraître,

FO a été la seule Organisation Syndicale à s'insurger contre cette mesure !

FO a eu gain de cause, et obtenu la suppression de l'utilisation du Compte Personnel de Formation par l'employeur.

Pour rappel, le Compte Personnel de Formation permet à son propriétaire, comme son nom l'indique, de financer des formations **personnelles**, sur sa propre initiative, et dans le domaine qu'il choisit. Ce domaine ne doit pas forcément avoir de lien direct avec l'entreprise.

Si la formation choisie peut concerner un domaine profitable à la carrière professionnelle, elle peut tout aussi bien concerner un **centre d'intérêt personnel**... L'obtention du permis de conduire, les points de croix ou encore la permaculture ou la méditation...

Le CPF, il vous appartient. **C'est un DROIT que vous avez acquis**, vous en faites ce que bon vous semble...

En aucun cas, l'employeur ne doit piocher dedans et ainsi spolier le salarié sous couvert de financer une formation interne..

Grâce à la vigilance de FO Matmut, la Direction ne pourra pas se servir dans votre CPF !

ALLONGEMENT DU
CONGÉ PATERNITÉ



FO a aussi demandé et obtenu que la période d'absence pour congé de paternité et d'accueil de l'enfant soit assimilée à du temps de travail effectif pour la détermination des droits du salarié en ce qui concerne l'ancienneté, les congés payés, la participation et l'intéressement.

Lors des négociations, FO avait soutenu d'autres propositions non retenues, comme

- un partenariat afin d'obtenir **des places en crèches pour les salariés du réseau** (comme pour ceux du siège),
- **2 mois de congés paternité** à la place des 28 jours,
- la possibilité **pour le père d'aller aux 7 examens médicaux obligatoires** (la Direction reste sur 5)
- la majoration des heures complémentaires, pour les salariés à temps partiels, comme pour les heures supplémentaires

En conclusion, même si cet accord est loin d'être parfait, **FO Matmut signe**.

Nous signons car celui-ci doit permettre une avancée pour la rémunération de nos collègues femmes. Et c'est une avancée substantielle en soi.

**FO Matmut, le syndicat pour le progrès
entre tous les salariés du groupe Matmut...
Hommes et Femmes.**

Pour nous contacter...

Nouveau site web : www.fo-matmut.org

Téléphone : disponible sur notre site <https://fo-matmut.org/contact.html>

Nouvelle adresse mail : contact@fo-matmut.org

Notre page facebook : <https://www.facebook.com/FO-Matmut-100864908403010>

Adhérez à FO directement en ligne sur
<https://www.fo-matmut.org>

ou imprimez et renvoyez
le bulletin d'adhésion ci-dessous :



Nom :

Prénom :

Adresse mail **privée** :

Téléphone **privé** :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Fonction :

Site de travail :

Je demande à adhérer à Force Ouvrière.

Fait à , le

Signature :

A renvoyer à l'adresse suivante :

*Michel Lemaire
49 avenue Emile Zola
Bâtiment C
59800 LILLE*

Nous vous contacterons pour finaliser l'adhésion.

L'adhésion est strictement confidentielle. La liste des adhérents ne sera JAMAIS transmise à des tiers. L'employeur n'a pas accès à la liste des personnes syndiquées dans l'entreprise.

FO Matmut, le syndicat de tous les salariés Matmut, employés ou cadres...
Contactez-nous et adhérez directement en ligne sur www.fo-matmut.org – contact@fo-matmut.org